

## Décision de la Commission de régulation de l'énergie du 12 décembre 2007 relative aux programmes d'investissements de GRTgaz et TIGF pour 2008

En application de l'article 21 de la loi n° 2003-08 du 3 janvier 2003, les transporteurs de gaz naturel (GRTgaz et TIGF) ont soumis à l'approbation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) leurs programmes d'investissements pour l'année 2008.

### 1. Contexte

- 1.1 L'article 21 de la loi du 3 janvier 2003, modifié par la loi du 7 décembre 2006, définit de la façon suivante le pouvoir d'approbation de la CRE : *« les programmes d'investissements des transporteurs de gaz naturel sont soumis à l'approbation de la Commission de régulation de l'énergie qui veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire. La Commission de régulation de l'énergie ne peut refuser d'approuver un programme annuel d'investissements que pour des motifs tirés des missions qui lui ont été confiées par la loi »*.
- 1.2 L'article 18 de la loi du 10 février 2000, modifié par la loi du 7 décembre 2006, établit les missions qui sont confiées à la CRE : *« Dans le respect des compétences qui lui sont attribuées, la Commission de régulation de l'énergie concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence [...] »*.
- 1.3 En conséquence, la CRE fonde sa décision relative à l'analyse des programmes d'investissements des transporteurs de gaz sur les principaux enjeux suivants :
  - présence dans le programme d'investissements des projets ou des études sur les projets nécessaires au bon fonctionnement du marché ;
  - traitement transparent et non-discriminatoire des acteurs de marché, par exemple en ce qui concerne le raccordement de terminaux méthaniers et de cycles combinés à gaz ;
  - maîtrise du coût des projets figurant dans le programme d'investissements.
- 1.4 En revanche, la CRE ne se prononce pas, pour approuver ces programmes, sur le respect des obligations réglementaires qui s'imposent aux transporteurs de gaz. Il s'agit principalement du passage de la pointe de froid, de la diminution des émissions polluantes des stations de compression et de la maîtrise physique des installations.

## **2. Description des programmes d'investissements présentés par les transporteurs de gaz**

### ***Programme d'investissements de GRTgaz***

- 2.1 Le programme d'investissements présenté par GRTgaz s'élève à 585 M€ pour l'année 2008.
- 2.2 Les dépenses d'investissements relatives aux projets de développement du réseau principal s'établissent à 211 M€. Trois projets concentrent la quasi-totalité des dépenses : le renforcement des capacités d'entrée à Obergailbach, pour 80 M€, la création de la nouvelle zone Nord, pour 69 M€, et la réalisation de la phase I de l'artère de Guyenne, pour 41 M€.
- 2.3 Les dépenses d'investissements relatives aux projets de développement du réseau régional, s'établissent à 85 M€ et se concentrent sur les régions Centre Atlantique et Rhône Méditerranée.
- 2.4 Les dépenses d'investissements relatives aux projets d'amélioration de la sécurité et au renouvellement des actifs obsolètes s'établissent à 95 M€. Plus de la moitié de ces dépenses correspondent au renouvellement de stations d'interconnexion internes au réseau.
- 2.5 Les dépenses d'investissements relatives aux projets environnementaux s'établissent à 121 M€ et concernent, pour l'essentiel, l'adaptation de stations de compression aux exigences réglementaires en terme d'émissions polluantes.
- 2.6 Les dépenses d'investissements relatives aux raccordements s'établissent à 47 M€, dont les deux tiers environ pour le raccordement de centrales électriques<sup>1</sup>.
- 2.7 Les autres dépenses d'investissements (immobilier, qualité du gaz...) s'établissent à 26 M€, dont 8 M€ pour les systèmes d'informations.

### ***Programme d'investissements de TIGF***

- 2.8 Le programme d'investissements présenté par TIGF s'élève à 191 M€ pour l'année 2008.
- 2.9 Les dépenses d'investissements relatives aux projets de développement du réseau principal s'établissent à 137 M€, très largement concentrées sur la phase I de l'artère de Guyenne (soit 132 M€).
- 2.10 Les dépenses d'investissements relatives aux projets de développement du réseau régional s'établissent à 18 M€.
- 2.11 Les dépenses d'investissements relatives aux projets d'amélioration de la sécurité et de renouvellement des actifs obsolètes s'établissent à 18 M€, répartis de façon équilibrée entre le réseau principal et le réseau régional.
- 2.12 TIGF ne prévoit pas de dépenses d'investissements liées à des projets environnementaux en 2008.
- 2.13 Les dépenses d'investissements relatives aux raccordements s'établissent à 5 M€ et concernent principalement des alimentations nouvelles de clients industriels.
- 2.14 Les autres dépenses d'investissements (immobilier, qualité du gaz...) s'établissent à 13 M€, dont 6 M€ pour les systèmes d'informations.

---

<sup>1</sup> Pour les raccordements des clients industriels et des centrales électriques fonctionnant au gaz, les dépenses d'investissements sont réalisées par les transporteurs et facturées aux porteurs de projets. Les recettes correspondantes viennent en déduction des charges d'exploitation couvertes par le tarif de transport, mais, en contrepartie, l'investissement entre dans la base d'actifs régulés.

### **3. Observations de la CRE**

#### *Observations générales*

3.1 Pour les deux opérateurs, le budget d'investissements prévu pour l'année 2008, est en augmentation sensible par rapport aux réalisations des années précédentes :

- la moyenne annuelle des dépenses d'investissements réalisée par GRTgaz au cours des années 2005 à 2007, s'établit à 250 M€;
- la moyenne annuelle des dépenses d'investissements, réalisée par TIGF au cours des années 2005 à 2007, s'établit à environ 80 M€

Ces hausses s'inscrivent dans le cadre d'une tendance de long terme illustrée par les plans d'investissements à 10 ans des transporteurs de gaz, qui prévoient, sur cette période, environ 5 milliards d'euros pour GRTgaz et 1 milliard d'euros pour TIGF.

3.2 L'augmentation des dépenses d'investissements des transporteurs de gaz a trois raisons principales :

- développement important du réseau de transport de gaz, qui se traduit par une augmentation du nombre de projets. Le développement du réseau de transport, dû notamment à l'augmentation des capacités d'entrée de gaz sur le territoire (interconnexions terrestres, terminaux méthaniers), répond à la demande du marché et aura un impact positif sur le développement de la concurrence. En outre, il contribuera à renforcer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel ;
- respect des nouvelles obligations réglementaires, en particulier relatives à la sécurité (arrêté du 4 août 2006) et à l'environnement (nouvelles normes d'émission) ;
- augmentation significative des coûts unitaires des projets, notamment en ce qui concerne les dépenses d'ingénierie, de matériaux, et de génie civil. Cette évolution reflète la tension actuelle sur le marché de la fourniture de prestations pour les projets pétroliers et gaziers.

3.3 Les programmes d'investissements des transporteurs pour l'année 2008 sont cohérents avec les autres documents relatifs aux investissements publiés au cours de l'année 2007, en particulier :

- les plans à 10 ans, publiés sur les sites Internet des transporteurs ;
- les plans de développement des interconnexions franco-espagnoles, publiés conjointement par les transporteurs français et espagnols, dans le cadre de l'initiative régionale Sud, coordonnée par l'ERGEG ;
- le plan indicatif pluriannuel des investissements dans le secteur du gaz ("PIP gaz"), publié par le ministre chargé de l'énergie en mars 2007.

#### *Programme d'investissements de GRTgaz*

3.4 Les investissements de développement du réseau principal, décidés au cours de l'année 2007 ou antérieurement, auxquels la CRE porte une attention particulière compte tenu de leur impact significatif sur le bon fonctionnement du marché, figurent dans le programme d'investissements de GRTgaz, selon un échéancier et des montants qui correspondent aux attentes de la CRE.

Il s'agit :

- du raccordement du terminal de Fos Cavaou au réseau principal de transport, prévu courant 2008 ;
- de l'augmentation des capacités d'entrée à Obergailbach, en novembre 2008 puis novembre 2009 ;
- de la fusion des zones d'équilibrage Nord, Est et Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- de l'augmentation des capacités d'acheminement entre la zone Sud de GRTgaz et la zone TIGF ("artère de Guyenne phase I"), au début de l'année 2009 ;
- des investissements de désodorisation du gaz à Taisnières, permettant l'évacuation physique de gaz vers la Belgique, dont la mise en service est prévue en novembre 2010.

3.5 Des études sur les investissements qui améliorent le fonctionnement du marché gazier, non encore décidés mais pour lesquels une décision pourrait être prise en 2008, figurent dans le programme d'investissements de GRTgaz, selon un échéancier et des montants qui correspondent aux attentes de la CRE.

Il s'agit :

- de l'augmentation des capacités d'entrée à Taisnières, prévue pour 2012 ;
- de l'augmentation des capacités d'entrée à Dunkerque, Antifer et Montoir, en lien avec les projets de création ou d'extension de terminaux méthaniers sur ces sites ;
- de l'augmentation des capacités d'acheminement entre la zone Nord de GRTgaz et la zone Sud de GRTgaz ;
- de l'augmentation des capacités d'acheminement entre la zone Sud de GRTgaz et la zone TIGF ("artère de Guyenne" phase III), prévue pour 2011.

3.6 Les investissements de raccordement des cycles combinés à gaz figurant dans le programme 2008, sont conformes à la maturité des projets. Trois contrats de raccordement ont été signés en 2007, ce qui porte à huit le nombre total de raccordements de cycles combinés à gaz en cours de réalisation sur le réseau de GRTgaz.

3.7 Les investissements de raccordement des projets de terminaux méthaniers, figurant dans le programme 2008, sont conformes à la maturité des projets. Trois conventions d'études ont été signées en 2007 pour les projets de Dunkerque, Antifer, et Montoir.

#### ***Programme d'investissements de TIGF***

3.8 Les investissements de développement du réseau principal, décidés au cours de l'année 2007 ou antérieurement, auxquels la CRE porte une attention particulière compte tenu de leur impact significatif sur le bon fonctionnement du marché, figurent dans le programme d'investissements de TIGF, selon un échéancier et des montants conformes aux attentes de la CRE.

Il s'agit :

- de l'augmentation des capacités d'acheminement entre la zone Sud de GRTgaz et la zone TIGF ("artère de Guyenne" phase I), au début de l'année 2009 ;
- de la première phase du développement des capacités d'interconnexion avec l'Espagne au point Larrau, pour une mise en service prévue au cours de l'hiver 2009 - 2010.

3.9 Des études sur les investissements qui améliorent le fonctionnement du marché gazier, non encore décidés mais pour lesquels une décision pourrait être prise en 2008, figurent dans le programme d'investissements de TIGF, selon un échéancier et des montants qui correspondent aux attentes de la CRE.

Il s'agit :

- de la deuxième phase du développement des capacités d'interconnexion avec l'Espagne au point Larrau, prévue pour 2011 ;
  - de l'augmentation des capacités d'acheminement entre la zone Sud de GRTgaz et la zone TIGF ("artère de Guyenne" phases II et III), prévue pour 2010 et 2011.
- 3.10 Des études pour le raccordement d'un projet de cycle combiné à gaz ont été réalisées par TIGF en 2007. Des dépenses d'investissements pour le raccordement de cet objet figurent dans le programme d'investissements 2008 de TIGF.
- 3.11 Des études pour le raccordement d'un projet de terminal méthanier sur le site du Verdon, figurent dans le programme d'investissements de TIGF, à la suite de la signature, en 2007, d'une convention d'études avec le porteur de projet.

#### *Cohérence des programmes d'investissements*

3.12 Les programmes d'investissements de GRTgaz et TIGF sont cohérents entre eux pour les projets d'investissements relevant de la responsabilité conjointe des deux transporteurs (projets "artère de Guyenne" phases I, II, et III).

#### **4. Décision relative au programme d'investissements de GRTgaz**

4.1. La CRE approuve le programme d'investissements 2008 de GRTgaz, pour un montant de 585 M€ réparti de la façon suivante :

Année 2008	En millions d'€
Réseau principal - développement	211
Réseau régional - développement	85
Sécurité et obsolescence	95
Environnement	121
Raccordements	47
Autres	26
<b>Total</b>	<b>585</b>

4.2 La CRE demande à GRTgaz de lui présenter, au cours du mois de juillet 2008, un rapport sur l'exécution de la présente décision. Toute modification du programme d'investissements devra lui être soumise pour approbation.

A l'occasion de cette présentation, GRTgaz fournira en outre :

- une étude sur l'évolution des coûts unitaires réels des projets d'investissements ;
- une étude sur les investissements dans les systèmes d'information prévus par GRTgaz ;
- une étude sur le meilleur échéancier de réalisation des investissements destinés à augmenter les capacités d'acheminement entre la zone GRTgaz Nord et la zone GRTgaz Sud.

## 5. Décision relative au programme d'investissements de TIGF

- 5.1 La CRE approuve le programme d'investissements 2008 de TIGF, pour un montant de 191 M€ réparti de la façon suivante

Année 2008	En millions d'€
Réseau principal - développement	137
Réseau régional - développement	18
Sécurité et obsolescence	18
Environnement	-
Raccordements	5
Autres	13
<b>Total</b>	<b>191</b>

- 5.2 La CRE demande à TIGF de lui présenter, au cours du mois de juillet 2008, un rapport sur l'exécution de la présente décision. Toute modification du programme d'investissements devra lui être soumise pour approbation.

A l'occasion de cette présentation, TIGF fournira en outre :

- une étude sur l'évolution des coûts unitaires réels des projets d'investissements ;
- une étude sur les investissements dans les systèmes d'information prévus par TIGF.

Fait à Paris, le 12 décembre 2007

Pour la Commission de régulation de l'énergie

Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

## ANNEXE

### Principaux investissements de développement du réseau principal

Projet	Transporteur de gaz concerné	Budget (M€ courants)	Dépenses d'investissements en 2008 (M€ courants)	Année de mise en service
Raccordement du terminal de Fos Cavaou	GRTgaz	113	5	2008
Augmentation des capacités d'entrée à Obergailbach	GRTgaz	157	80	2008 et 2009
Fusion des zones d'équilibrage Nord, Est, et Ouest	GRTgaz	318	69	2009
Artère de Guyenne phase I	GRTgaz	54	41	2008
Artère de Guyenne phase I	TIGF	250	130	2008 et 2009
Augmentation des capacités d'entrée à Larrau phase I	TIGF	3	1	2009 et 2010
Désodorisation Taisnières	GRTgaz	21	1	2010